

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1366

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1366**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Nouvel institut franco-chinois, à laquelle la Métropole de Lyon est adhérente, est une association de type loi 1901 qui a été créée en 2015, avec le soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondateurs, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées. Elle compte, actuellement, 16 membres.

Cette association a pour objet de fédérer l'ensemble des acteurs travaillant avec la Chine sur le territoire de la Métropole et, à ce titre, est un acteur structurant pour l'internationalité de cette dernière.

Ce projet d'intérêt général est né de la volonté de valoriser l'histoire ancienne entre le territoire métropolitain et la Chine à travers la revalorisation d'un lieu emblématique, qui fut le siège de la première université chinoise hors de Chine.

Les fondateurs de l'association souhaitent que ce lieu, qui incarne les valeurs d'accueil et d'ouverture à l'autre, devienne le centre d'une dynamique nouvelle, résolument tournée vers le développement et la diversification des relations entre le territoire métropolitain et la Chine dans toutes ses dimensions et, notamment, au travers :

- de la valorisation et du développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherche et d'enseignement, et laboratoires ainsi qu'au travers du développement des relations entre enseignants, chercheurs et étudiants,

- du développement des échanges culturels, en mettant à la fois en valeur l'histoire des relations que Lyon et la Chine ont su tisser au fil du temps et en promouvant l'ensemble des composantes de la culture chinoise contemporaine dans toutes ses dimensions artistiques et sociétales.

II - Objectifs

Plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur le territoire de la Métropole et on compte plus de 40 accords universitaires conclus entre les établissements d'enseignement supérieur lyonnais et leurs partenaires en Chine. Le tissu associatif et de nombreux acteurs du territoire, dans toute leur diversité, contribuent aux dynamiques de coopérations entre la Métropole et la Chine. L'institut franco-chinois de Lyon fut la 1^{ère} université chinoise créée hors de Chine et sa fondation à Lyon, en 1921, a été l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

L'association Nouvel institut franco-chinois est un outil innovant pour le développement des liens entre la Métropole et la Chine. Il a vocation à valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations culturelles, économiques, universitaires et associatives grâce au soutien des collectivités locales, d'entreprises mécènes, des universités lyonnaises et chinoises et des associations.

L'association Nouvel institut franco-chinois donne aussi une place à l'ensemble des associations chinoises et franco-chinoises.

Enfin, l'association Nouvel institut franco-chinois a vocation à devenir un acteur majeur de l'internationalité de notre territoire en organisant des événements grand public qui contribuent à l'ouverture de notre territoire sur le monde, qui favorisent le dialogue interculturel en renforçant la connaissance de la culture et de la civilisation chinoise par les habitants de la métropole.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2021 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0345 du 22 février 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0439 du 26 avril 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois pour l'organisation de son festival Les baguettes magiques.

L'année 2021 a été, de nouveau, marquée par la crise sanitaire et une période de confinement, qui ont eu pour conséquence une baisse d'activité de l'association Nouvel institut franco-chinois par rapport au programme initialement prévu.

Comme lieu culturel, le Nouvel institut franco-chinois a été directement concerné par le confinement avec la fermeture de son espace muséal et de son espace dédié aux expositions temporaires.

La fréquentation du musée a donc été fortement perturbée, à la fois par le contexte sanitaire, limitant le visitorat français et supprimant tout visitorat chinois, mais également par les travaux de refonte du parcours permanent du musée qui se sont tenus d'octobre 2020 à mai 2021.

Malgré ce contexte, l'association Nouvel institut franco-chinois a maintenu son rôle d'animation du réseau des acteurs de la Métropole engagés dans des projets en Chine et participe au lien entre le territoire et les acteurs chinois du monde économique, universitaire et culturel.

Les principales réalisations de ce programme d'actions, en cette année exceptionnelle du centenaire de la fondation de l'Institut franco-chinois sont les suivantes :

- la refonte des espaces permanents du musée du Nouvel institut franco-chinois : accueil de collections des musées des Confluences et des Tissus, numérisation d'archives et développement d'un espace multimédia : tablettes, borne tactile et espace de réalité virtuelle,
- l'inauguration des nouveaux espaces durant 4 jours : du jeudi 27 au dimanche 30 mai 2021,
- les célébrations, tout au long de l'année, du centenaire de la fondation de l'Institut franco-chinois : webinaires et conférences, *podcasts*, exposition à Shanghai,
- la création et le lancement d'une chaîne de *podcasts* : 5 épisodes business, 5 épisodes histoire (dédiés au centenaire de la fondation de l'Institut franco-chinois), 5 épisodes culture,
- l'organisation de 11 commissions opérationnelles : forum, culturelle, associative, recherche de mécènes,
- la réédition, avec le soutien de la Métropole, du livre La belle relation de Lyon avec la Chine,
- l'organisation de la 5^{ème} édition du festival Les baguettes magiques, du 6 au 12 septembre 2021, avec le soutien de la Métropole,
- la participation aux Journées européennes du patrimoine les 18 et 19 septembre 2021,
- l'organisation et la diffusion d'un webinaire consacré à la fondation de l'Institut franco-chinois le 21 septembre 2021,

- l'organisation, avec le soutien de la Métropole, des premières Rencontres économiques du Nouvel institut franco-chinois le 8 novembre 2021, à la Cité internationale de la gastronomie, sur le thème de l'alimentation de demain,

- la présentation d'un numéro spécial du magazine Les rues de Lyon dédié à l'ouverture de l'Institut franco-chinois, le 13 décembre 2021.

Au-delà de ses diverses activités annuelles, le Nouvel institut franco-chinois accueille les visiteurs au sein de son musée (de juin à novembre 2021, ce sont environ 1 600 visiteurs qui ont découvert les espaces). La programmation muséale a été la suivante :

- l'organisation d'une exposition de l'artiste Guillaume Dégé intitulée Les choses de ce monde du 29 mai au 19 novembre 2021,
- l'organisation de 9 ateliers gratuits pour les enfants en lien avec les expositions temporaires (accueil d'une centaine de participants),
- l'organisation d'une exposition de l'artiste Ji Lingzi intitulée Les foules du 9 décembre 2021 au 1^{er} avril 2022.

IV - Programme d'actions et plan de financement 2022

Le programme d'actions de l'association Nouvel institut franco-chinois de Lyon en 2022 se décline de la forme suivante :

- l'organisation de 5 réunions techniques dédiées aux acteurs économiques du territoire (en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie -CCI- Lyon Saint Etienne),

- la création et la diffusion de nouveaux épisodes business, histoire et culture pour la chaîne de *podcasts* du Nouvel institut franco-chinois,

- la vie du musée : organisation d'une exposition d'un artiste chinois et d'un parcours à l'automne 2022 10 artistes, 10 lieux sur le territoire métropolitain en lien avec la Biennale d'art contemporain avec la soie comme fil conducteur,

- l'organisation, 2 fois par mois, d'ateliers gratuits pour les enfants autour des expositions, festival et potager du Nouvel institut franco-chinois,

- le rapprochement avec les équipes OnlyLyon afin d'organiser un événement Ambassadeurs OnlyLyon au Nouvel institut franco-chinois,

- l'organisation de missions en France et en Chine (si les conditions sanitaires le permettent) afin de développer le réseau et les liens économiques et culturels de l'institut et préparer une mission du territoire en Chine en 2023,

- l'organisation d'une dizaine de réunions des commissions opérationnelles du Nouvel institut franco-chinois : forum, économique, culturelle, associative, recherche de mécènes.

Budget prévisionnel pour l'année 2022 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	20 000	subventions d'exploitation dont : - Métropole - Région Auvergne-Rhône-Alpes	70 000 30 000 40 000
services extérieurs	157 000	autres produits (cotisations et mécénats)	371 000
autres services extérieurs	48 000		
charge de personnel	216 000		
Total	441 000	Total	441 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Nouvel institut franco-chinois définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283346-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
